

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

N° de page	2023	...
7.1.2.1.	DEL 2023/9	1/2

L'an deux mille vingt-trois

Le 30 mars à 20h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Line MAGNE, Présidente.

Date de convocation : 23 mars 2023	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 12	Votants : 12

Étaient présents : Mesdames MAGNE, REGANHA, DENEUX, EYAMO, RIODIN, BAMI, GAL-LÉ, MALPIN – Messieurs NECKER, BERGANO, GUMILA, ROBERT.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Monsieur KILAHY

Excusés : Mesdames LE MEUR, LOUVET – Monsieur KAOUANE

Secrétaire de séance : *Monsieur Patrick NECKER*

Rapporteur : *Monsieur Patrick NECKER*

Objet : Budget Primitif 2023 du C.C.A.S.

Il est demandé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de se prononcer sur le projet de budget primitif de l'exercice 2023.

La Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale pour observation, avis et adoption. Ce budget se décompose ainsi :

- * un budget de fonctionnement
- * un budget d'investissement.

N° de page	2023	...
7.1.2.1.	DEL 2023/9	2/2

Fonctionnement du Budget du C.C.A.S.

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	291 011,67 €	291 011,67 €
Montants cumulés	291 011,67 €	291 011,67 €

Investissement du Budget du C.C.A.S.

Libellés	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 200,00 €	1 200,00 €
Montants cumulés	292 211,67€	292 211,67 €

Sur proposition de la Présidente du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration,

Vote

le Budget Primitif de l'exercice 2023 au niveau du chapitre.

Décide

de reprendre les résultats de la gestion 2022 à savoir :

- Un excédent de fonctionnement de **42 041,11 €uros**,
- Un excédent d'investissement de **600,00 €uros**.

Invite

la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés
a voté contre : Madame BAMBI**

**La Présidente du C.C.A.S.,
Line MAGNE**

Le secrétaire de séance

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :
- Notifiée le :
- Publiée le :